

CÔTE-D'OR SOCIÉTÉ



■ L'association Binôme 21 forme les volontaires pour éviter de possibles dérives lors des services civiques. Photo DR

Service civique, attention aux dérives

En Côte-d'Or, de nombreux jeunes s'engagent dans des services civiques. Volontaires, ils remplissent des missions d'intérêt général. Mais derrière des expériences souvent enrichissantes se cachent parfois certaines dérives.

Chaque année, de plus en plus de jeunes réalisent un service civique. En 2010, année de la création du dispositif, ils étaient 48 en Côte-d'Or. Sept ans plus tard, ils sont près d'un millier. « On est en plein recrutement avec la rentrée. Les jeunes ont envie de se mobiliser », explique Marie-Laure Bouchard, directrice régionale de l'association Unis-Cité. Agés de 16 à 25 ans, ils réalisent leur volontariat dans une association ou une institution publique agréée. Tenir compagnie à des personnes âgées, or-

ganiser des ciné-débats, aider à l'accueil en préfecture, à la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou à Pôle emploi... Les possibilités d'engagement sont multiples.

« Il y a des jeunes qui se révèlent pendant ces missions », se félicite Bruno Lombard, directeur de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or. À l'échelle nationale, 85 % des jeunes se disent, ainsi, satisfaits de cette expérience.

Des volontaires à la place des salariés

Mais derrière ces beaux parcours se cachent aussi, parfois, des dérives, voire des abus. « Une association voulait remplacer sa comptable en congé maternité par un service civique », témoigne Bruno Lombard. Il a refusé la création d'une telle mission : un vo-

lontaire ne peut jamais remplacer un salarié. De son côté, l'association Binôme 21 propose des animations en maison de retraite, encadrées par des animateurs professionnels. « Il est déjà arrivé que les jeunes remplacent l'animatrice qui était en congé maladie pendant trois semaines », regrette la présidente de l'association, Marie-Françoise Erard.

Pour les différentes associations, de telles situations sont rares. « Sur 225 missions créées, je n'ai dû en stopper que trois », argumente Bruno Lombard. Un simple rappel des règles suffit souvent.

Face au manque de moyens, la tentation

En théorie, aucun jeune ne doit ainsi effectuer de tâche administrative ou logistique. De même, aucune sélection

3

Ces situations semblent rares : « Sur 225 missions créées, je n'ai dû en stopper que trois », argumente Bruno Lombard, directeur de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or.

ne peut être faite sur la base de compétences pour intégrer un service civique. « Mais, souvent, des associations qui ont des moyens humains insuffisants utilisent les volontaires pour faire face à un fort développement », explique la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

La tentation est d'autant plus forte que la suppression de nombreux contrats aidés a provoqué une vague de panique dans les milieux associatifs. « On a senti leur désarroi face à ces pertes. Il a fallu insister pour que ces emplois ne soient pas remplacés par des services civiques », témoigne Bruno Lombard. De même, au moment de choisir les volontaires, « les responsables sont aléchés par les compétences des jeunes diplômés », explique la DRDJSCS. « Comme la conjoncture est très difficile, certains jeunes acceptent des emplois dissimulés. Cela signifie qu'on accepte de travailler pour moins que le Smic », déplore Marie-Laure Bouchard.

Yves SOUBEN

Visites fortuites, formations, agréments : quelles mesures ?

De nombreux outils permettent de prévenir ces dérives. Ainsi, Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement forment les tuteurs susceptibles d'encadrer les volontaires pour rappeler leur rôle. De même, les différentes associations signent des contrats avec leurs partenaires pour bien définir le cadre des missions. « On met en place des visites fortuites pour vérifier si ces règles sont respectées », ajoute Marie-Laure Bouchard, directrice régionale de l'association Unis-Cité. De son côté, l'association Binôme 21 dispense une semaine de formation aux volontaires au début de leur service civique, l'occasion pour rappeler

leurs droits. Au niveau départemental, le contrôle se fait au moment d'accorder les agréments aux associations. « On a refusé une trentaine d'offres », témoigne-t-on à la DRDJSCS (direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Face aux alertes des volontaires, l'administration met en place des médiations avec l'organisme d'accueil, pour, éventuellement, adapter la mission. Mais cela ne suffit pas toujours. Pour la première fois en Côte-d'Or, une association va se voir retirer son agrément pour 2019. Tous les matins, les volontaires étaient tenus de faire le ménage...